



Traité Édouyot

Michna 5 - Chapitre 5

וְאֶרְבָּעָה אָחִים,
שְׁנַיִם מֵהֶם נָשׂוּאִין לְשֵׁתֵי אַחֵיוֹת,
וּמֵתוּ הַנְּשׂוּאִין אֶת הָאֲחֵיוֹת,
הָרִי אֵלֶּי חוֹלְצוֹת וְלֹא מִתִּיבְמוֹת,
וְאִם קָדְמוּ וְכָנְסוּ, יוֹצִיאֵוּ.
רַבִּי אֶלְעָזָר אוֹמֵר מִשֵּׁם בֵּית שַׁמַּי:
יְקִימוּ.
וּבֵית הַלֵּל אוֹמְרִים:
יוֹצִיאֵוּ.

Cette Michna est enseignée au Traité Yevamot (Chapitre 3 Michna 1).

Elle traite du cas où deux sœurs « tombent en yiboum » devant deux frères.

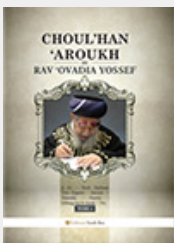
Quatre frères, deux d'entre eux mariés à deux sœurs, (la règle est identique pour une femme et sa fille, ou tout autre situation similaire).

Ceux qui étaient mariés aux deux sœurs sont morts [sans avoir d'enfant] (et les sœurs sont « tombées en yiboum » face aux autres frères), elles procèdent à la 'halitsa (la cérémonie du déchaussement) mais ne font pas le yiboum (le lévirat) (étant donné que les 2 sœurs liées à chacun des frères, et celui qui viendrait à faire le yiboum avec l'une d'entre elles heurterait la sœur de sa femme, interdite par la Torah.

C'est la raison pour laquelle elles font la 'halitsa et ne font pas le yiboum). Mais s'ils ont anticipé et les ont fait entrer sous leur tutelle (chacun des frères a fait yiboum avec l'une des sœurs), elles sortiront [avec un contrat de divorce].

Rabbi Eli'ézer dit au nom de Beth Chamaï : ils (les frères) les maintiendront, (car étant donné qu'ils les ont mariés, elles resteront a posteriori, et il n'est pas utile de les divorcer). Et Beth Hillel disent : ils les répudieront [car ils ont procédé au Yiboum de manière interdite].

Dans une beraïta (Yevamot 28a) Abba Chaoul conteste Rabbi Eli'ézer et pense que, Beth Chamaï affirment qu'ils doivent les répudier et que Beth Hillel disent qu'elles sont maintenues. Autrement dit, selon lui, c'est Beth Hillel qui est transigeant ici, et que ce cas ne fait pas partie des situations où Beth Chamaï est transigeant et où Beth Hillel est plus rigoureux.



Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions